

Tribune libre

L'Inventaire Général et l'Année du Patrimoine

Ph. Sevestre Conservateur de l'Inventaire Général (pour l'Intersyndicale).

L'Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France a été créé en 1964, avec pour mission de recenser, d'étudier et de faire connaître, dans un contexte de recherche scientifique pure, tout ce qui peut constituer un élément du patrimoine historique, architectural et artistique de notre pays.

Ce patrimoine reste traditionnellement un des centres d'intérêts d'une élite. Pourtant les besoins populaires de connaissance de ce patrimoine, qui est celui de la nation toute entière, se manifestent de plus en plus. Quelques réalisations phares, comme Beaubourg, indispensables mais non suffisantes, ne doivent pas masquer la grande misère de notre héritage architectural et artistique : destruction de témoins entiers de notre culture, tant dans les villes que dans les zones rurales, multiplication des vols d'œuvres d'art notamment dans les collections publiques que renferment les églises; état alarmant de nombreux édifices classés qui ne peuvent être restaurés compte tenu de la minceur du budget dévolu à leur entretien.

Il vient d'être créé, au Ministère de la Culture, une Direction du Patrimoine regroupant en particulier, l'ancienne sous-direction des Monuments Historiques, l'Inventaire Général et le Service des Fouilles. Malheureusement ce regroupement de services se fait sans une définition claire d'une politique du patrimoine et sans moyens nouveaux. Tout se ramène à la conservation du patrimoine classé et à l'animation culturelle possible. Une fois de plus l'accent va être mis sur quelques réalisations exemplaires et l'accroissement de l'indice de fréquentation touristique. La problématique du patrimoine est ramenée à une conception purement statique du respect de l'ancien. Or il importe au premier chef de forger les clefs d'une réelle connaissance historique à partir de l'étude scientifique des témoignages que nous ont légués les générations passées. Cela vaut aussi bien pour l'Inventaire que pour la Recherche Archéologique. Il faut donc une action systématique et coordonnée sur l'ensemble du territoire et se donner les moyens appropriés pour mener à bien l'étude d'une matière

terriblement menacée par les mutations imposées par notre société industrielle. Si cette double exigence est respectée, la sélection des témoins à conserver pourra s'opérer sur des bases plus rationnelles.

Face à l'immense tâche qui vient d'être définie, quels sont les moyens dont dispose l'Inventaire Général ?

En 1980, soit treize ans après le démarrage de l'Inventaire, les régions Picardie, Champagne-Ardennes et Corse ne sont pas encore pourvues d'un service régional. Depuis quatre ans, l'administration du Ministère s'efforce d'accélérer le processus d'implantation mais en réduisant considérablement les équipes régionales nouvelles. Ainsi Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées qui ont chacune huit départements ont vu la mise en place de services régionaux avec quatre et six personnes.

Lors de la préparation du VI^{ème} Plan, un effectif de 11 agents pour une région moyenne, avait été considéré comme un minimum vital. Jamais ce chiffre, pourtant dérisoire, n'a été atteint. Toutes les régions plafonnent avec six ou sept agents permanents. D'où le recours à des vacataires pour pallier cette carence en personnel. Ces derniers représentent 50% des effectifs et n'ont guère de chances, pour la plupart, d'être recrutés sur postes budgétaires. Dans les régions où ils sont installés, l'Inventaire compte 1,4 agent permanent par département en moyenne nationale alors que le nombre des œuvres à recenser se chiffre par millions. On devine l'incidence sur les conditions de travail... Pour ne citer qu'un exemple, on peut noter l'emploi abusif de véhicules personnels faute de véhicules administratifs adaptés en nombre décent. D'ailleurs il est difficile d'utiliser ces derniers car il n'y a pas assez de bons d'essence ! Cette carence de l'Etat s'est traduite par une mise à contribution excessive des collectivités locales. Plus de 50% des budgets de fonctionnement sont assurés par les subventions des conseils généraux qui servent principalement à rémunérer des vacataires.

Depuis plusieurs années de nouvelles tâches ont été dévolues par le Ministère : organisation d'un pré-inventaire normalisé, ce dernier ayant fait l'objet d'une mention particulière dans les programmes d'action prioritaires du VII^{ème} Plan; mise en place d'un système de microfichage avec toutes les contraintes de présentation de la

documentation inhérente à ce procédé; établissement de bordereaux d'architecture, et bientôt de mobilier; ouverture prévue d'un centre national de documentation et de centres régionaux dans les secrétariats... Tout ceci sans moyens nouveaux. Il faut ajouter ici l'extension du programme de publication avec l'Indicateur du patrimoine qui occasionne un surcroît de travail dans les secrétariats pour un produit dont la conception et la présentation suscitent de sérieuses réserves : trop ambitieux dans la forme et pas assez quant au fond.

L'Inventaire souffre aussi d'un vice structurel qui est à l'origine d'un malaise profond. Si les questions de personnes ou d'ajustement des fonctions aux compétences ont pris des proportions assez inquiétantes, cela tient surtout à la faiblesse des moyens et nous n'y reviendrons pas. Ce qui est plus grave c'est la coupure, accentuée au fil des années, entre l'élaboration théorique sans perspectives pratiques et une pratique au jour le jour qui a bien du mal à dégager des perspectives théoriques. Il est curieux de constater dans un organisme dit de recherche scientifique, une césure aussi profonde entre théorie et pratique. Il est curieux de constater que ce problème fondamental n'ait jamais été entrevu.

De nombreuses questions ont été laissées en suspens : cloisonnement entre les régions sans échanges réciproques suffisants sur les résultats, les méthodes et les instruments de recherche : cloisonnement entre les différentes cellules spécialisées du Secrétariat Général; faiblesse de la coordination et de la concertation entre le Secrétariat Général et les régions pour l'élaboration des méthodes.

Aujourd'hui, plus de 15 ans après le démarrage de l'Inventaire Général, l'Inventaire des sources, absolument vital pour éviter une déperdition d'énergie n'a pas encore été véritablement entrepris au niveau national pour répartir ensuite les données dans les régions. Les relations et les procédures de collaboration à mettre en place avec les autres ministères sont encore à l'état de pré-étude. Rien de concret n'a vu le jour. Il en est de même pour les relations et les accords à passer avec les autres services du Ministère de la Culture.

Rien n'est encore prévu pour regrouper les recettes résultant des prestations de service que l'Inventaire est de plus en plus amené à assurer. Aucune disposition juridique n'est envisagée pour faciliter l'accès des agents au domaine privé (il est même parfois difficile d'accéder au domaine public). Rien n'a été fait pour associer l'Inventaire de plein droit à des organismes comme les conseils départementaux d'architecture et d'urbanisme. Rien n'a été prévu pour interconnecter certains programmes informatiques de l'Équipement avec ceux de la Culture, alors qu'on pouvait recueillir sans effort de nombreuses données. Quant aux programmes traités par le Ministère, faute d'un cahier des charges spécifiques, ils n'ont d'autre vocation que d'assurer une gestion documentaire. Ils ne permettent aucune recherche spécifique véritable. Rien n'a été prévu pour assurer une formation sérieuse des agents et permettre de suivre l'évolution de la recherche et des techniques scientifiques d'analyse. On pourrait multiplier les exemples... Si l'on veut que l'Inventaire soit une entreprise sérieuse, une véritable entreprise scientifique, il faut s'en donner les moyens. Le boy-scoutisme, la fuite en avant dans des tâches de plus en plus nombreuses, les procédés hâtifs au détriment de la rigueur, ne peuvent plus être de mise.

On pouvait croire que l'Année du Patrimoine, serait une occasion inespérée pour donner enfin aux services à vocation patrimoniale du Ministère de la Culture et de la

Communication les moyens qui leur font cruellement défaut depuis des années pour faire face aux ambitions de leurs missions. C'était le cas pour l'Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, toujours menacé d'asphyxie, toujours sauvé par la passion d'un personnel dévoué et compétent en dépit d'une situation précaire ou sans avenir pour les deux tiers d'entre eux.

L'Année du Patrimoine suscitait de grands espoirs vite déçus par un budget catastrophique : diminution des crédits de fonctionnement de l'enveloppe recherche de 27%, menaces de licenciement pesant sur les vacataires.

Jamais depuis sa création en 1964, l'Inventaire n'avait subi de plein fouet des mesures aussi drastiques. Alors que depuis plus de quinze ans l'Inventaire s'est efforcé par ses travaux, ses recherches, ses expositions à approfondir et à populariser la connaissance du patrimoine, condition première d'une politique éclairée de conservation et de mise en valeur, l'Année du Patrimoine qui aurait dû consacrer les travaux d'une telle entreprise met un frein à ses activités. Décidée par le Président de la République, l'Année du Patrimoine n'est pas un "remake" de l'Année du Patrimoine architectural européen. Il s'agit cette fois de prendre en compte le patrimoine national au sens large intégrant l'architecture, le folklore, la musique, les vieux métiers, le patrimoine industriel, l'animation culturelle, etc... Bref, la notion de patrimoine a pris une extension si grande qu'on ne sait plus très bien ce qu'elle recouvre exactement. En tout cas, on sait ce qu'elle dissimule: une politique culturelle de l'Etat vigoureusement recentrée après des années de décentralisation culturelle. Le gouvernement s'efforce de promouvoir les manifestations d'une culture hexagonale dont les principaux vecteurs doivent être l'Education nationale et la Radio-télévision. On laisse le soin aux régions de se débrouiller elles-mêmes avec leurs "racines culturelles" comme on se ronger.

Il y aura de moins en moins d'aide de l'Etat pour l'action culturelle et les collectivités locales seront de plus en plus mises à contribution quand elles ne le sont pas déjà pour subvenir aux dépenses de fonctionnement de certains organismes nationaux implantés en province. L'Année du Patrimoine s'inscrit dans le droit fil de cette politique de repli dans tous les domaines de la Culture en dépit des priorités passagères données à tel ou tel secteur dans le cadre d'un budget représentant 1/2 % de celui de l'Etat.

Plus de 35 millions de francs ont été dégagés spécialement pour les manifestations qui recevront des subventions du Ministère de la Culture au titre de l'Année du Patrimoine. Ces crédits viendront compléter, les montages financiers assurés pour l'essentiel grâce aux concours des Conseils Généraux. Il est évident que ces aides diverses étaient les bienvenues pour des projets cohérents et intelligents susceptibles d'avoir une suite.

Malheureusement, on leur distribuera le plus souvent le label de l'Année du Patrimoine. Cela ne coûte rien au Ministère de la Culture et lui permet de récupérer le bénéfice moral de ces opérations. Singulier comportement qui commence à susciter des réticences. Seront retenus au Ministère de la Culture, les projets qui répondront le mieux aux désirs de l'Elysée et ceux qui relèvent de la performance en raison du brio avec lequel l'assiette financière aura été assurée. Les jeux abstraits et technocratiques assez éloignés des considérations véritablement culturelles font dérapier l'Année du Patrimoine qui s'écarte des objectifs qu'on aurait pu lui assigner. Dans de nombreux services du Ministère de la Culture, sollicités pour apporter leur contribution à l'Année

du Patrimoine en dépit de leurs maigres moyens on commence à s'inquiéter de cette dérive et on a le sentiment assez vif qu'une bonne partie des crédits vont être sacrifiés au profit d'opérations de simple divertissement dont sont friands certains grands médias. Le spectacle de prestige est à l'ordre du jour à défaut d'une politique culturelle digne de ce nom.

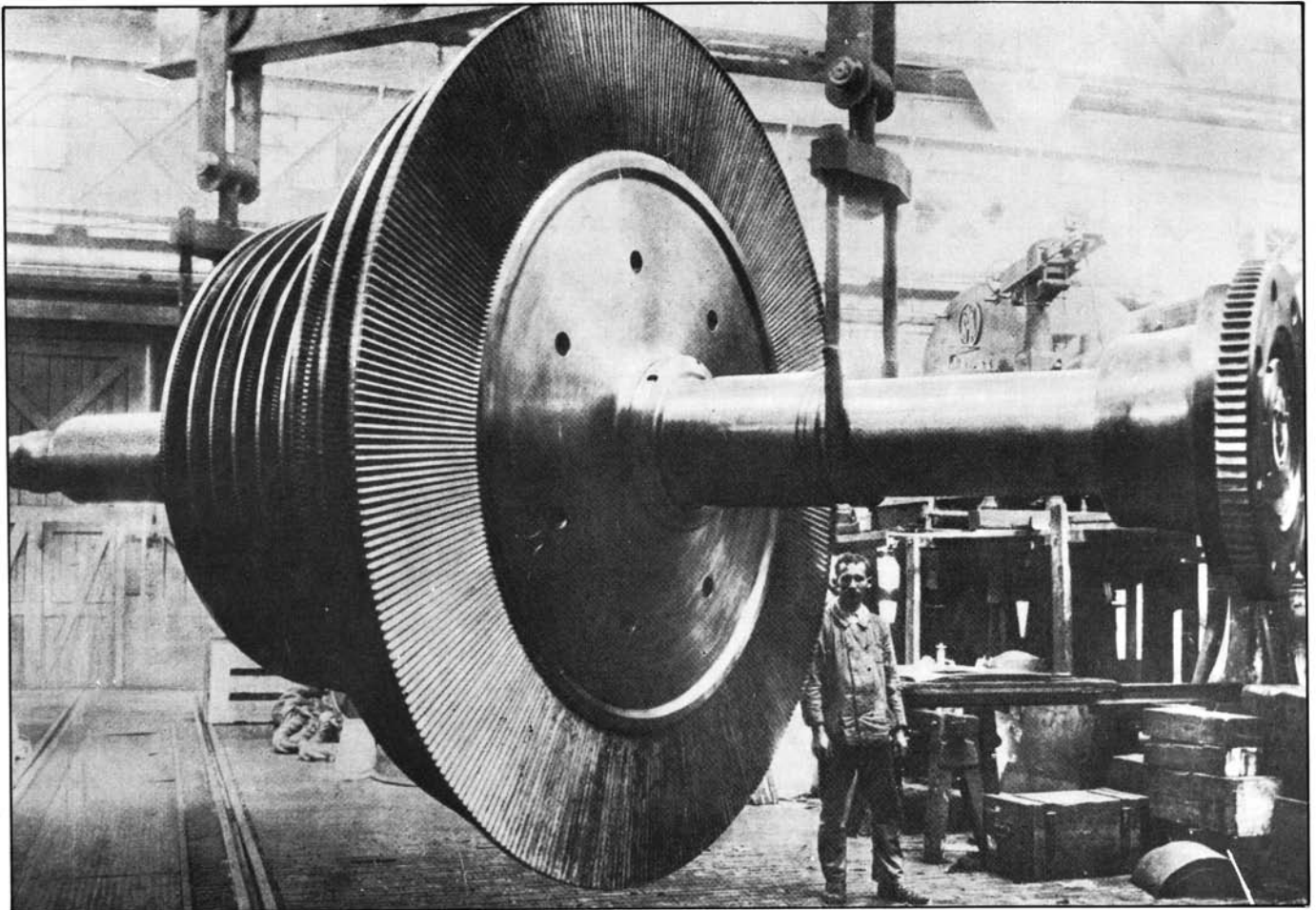
Il ne faut donc pas s'étonner que l'Année du Patrimoine soit ressentie à l'Inventaire Général comme une provocation au moment où il connaît des difficultés sans précédent.

Refusant d'être complice d'une opération de pur prestige qui dissimule la carence des moyens et l'absence de solution concrète pour tous les agents hors-statuts, le personnel de l'Inventaire ne participera pas aux manifestations placées sous le label "Patrimoine" et se contentera de poursuivre ses travaux normaux dont la marche risque d'être sérieusement perturbée par la diminution des crédits de fonctionnement. Cette action de protestation ne devrait pas tarder à s'étendre à d'autres secteurs culturels.

L'Année du Patrimoine aurait eu un sens si on avait changé la politique culturelle de l'Etat pour être en mesure de promouvoir une volonté de connaissance d'un continuum de civilisation et protéger, après examen scientifique, certains de ses témoignages.

Pour préserver le caractère scientifique de cette étude, il faut abandonner toute idée de "rendement". Or, la mission de l'Inventaire est fortement handicapée par la mise en application de cette idée. Il y a d'une part l'installation hâtive de nouveaux services régionaux avec des effectifs squelettiques, et d'autre part la pression exercée par l'administration centrale et régionale pour que l'Inventaire renonce à l'étude scientifique pour établir, sans grand discernement, une liste d'œuvres comparable à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Faire connaître le patrimoine est le troisième volet de la mission de l'Inventaire et c'est également une des vocations de la nouvelle Direction du Patrimoine. Cela signifie que la connaissance doit être mise à la portée de tous. Des expositions organisées par l'Inventaire attirent un public assez large notamment dans les cantons ruraux. Cette sensibilisation du public, à la base, pourrait s'intensifier si l'Inventaire disposait de financements permettant l'édition de catalogues d'expositions à des tirages plus élevés, le développement de publications scientifiques plus diversifiées et plus abordables complétant la collection des Inventaires topographiques.



Colossal rotor d'un turbo-alternateur à action